



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

43010 - Intervention Educative à Domicile

**Proposition de renouvellement du partenariat
concernant l'intervention de la prévention
spécialisée sur le territoire de la Ville de HAGUENAU**

Rapport n° CP/2017/520

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport propose de décider du renouvellement du partenariat concernant l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Haguenau et propose d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et l'Association JEEP, pour les années 2018-2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Association JEEP intervient pour le compte du Département, au titre de la prévention spécialisée, sur le territoire de la Ville de Haguenau, dans les quartiers d'habitat social où se concentrent aujourd'hui les populations les plus fragiles au plan socio-économique (précarité, marginalité, échec scolaire, délinquance...) : quartiers des Pins, S^t Joseph, Musau et du Bildstockel.

La convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2015-2017 arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Compte tenu des besoins repérés pour l'accompagnement de la jeunesse en situation de vulnérabilité sur le territoire, il est proposé de renouveler le dispositif de prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Haguenau et de conclure, pour ce faire, une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de trois ans avec l'Association JEEP et la Ville de Haguenau qui contribue au financement de l'intervention.

L'arrêté de tarification est pris par le Président du Conseil Départemental. Pour 2017, la dotation globale de la JEEP s'établira à 239 154 €. La Ville de Haguenau participe depuis 2006 au financement, à hauteur de 20% de la dotation globale aux frais de fonctionnement pour l'intervention, et par la mise à disposition des locaux. L'équipe est composée de 4 postes éducatifs, auxquels se rajoute la quote-part du personnel de direction commun avec l'activité de la JEEP sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Ville de Haguenau a confirmé sa participation à hauteur de 20% de la dotation globale dans le cadre de la convention triennale.

Les principaux objectifs proposés pour ce renouvellement sont détaillés dans le projet de convention, figurant en annexe, au regard des orientations de la charte départementale, des besoins des territoires repérés dans le cadre du Comité Technique de Territoire, et en accord avec la Ville.

OBJECTIF 1 - Lutter contre la déscolarisation et l'exclusion scolaire

- ☞ assurer une fonction de relais et de médiation entre l'élève et le milieu scolaire, en participant notamment aux différentes instances consultatives et pluridisciplinaires, mises en place par les établissements scolaires, les associations et/ou les collectivités (permanence, cellule de veille, Raid'Orientation...).

OBJECTIF 2 - Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans

- ☞ développer les chantiers éducatifs pour les 16-18 ans, en s'appuyant sur le tissu d'entreprises locales et le réseau des partenaires ;
- ☞ assurer l'engagement dans le Pass'Accompagnement, en lien avec l'équipe dédiée ;
- ☞ mobiliser les dispositifs susceptibles de venir en aide à ce public, dans tous les domaines de l'accompagnement vers l'autonomie.

OBJECTIF 3 - Soutenir l'exercice de la parentalité

- ☞ renforcer le travail d'implication systématique des parents dans l'organisation et l'accompagnement de certaines actions collectives et/ou communautaires (sport, sorties, animations de quartier...), en référence au schéma départemental d'accompagnement des parents ;
- ☞ renforcer l'accompagnement de certains parents dans le cadre de mesures éducatives ou judiciaires, en cours et en sortie de placement en lien avec l'équipe du service de protection de l'enfance, les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du territoire ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

OBJECTIF 4 – Favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants

- ☞ prendre une part active dans la mise en place du « conseil citoyen » du quartier prioritaire « Les Pins-Musau » et l'accompagnement des habitants qui s'y impliquent ;
- ☞ assurer des interventions en termes de régulation des rapports sociaux et de médiation favorisant la coexistence des publics ;
- ☞ développer, en étroite collaboration avec les structures d'animation et les habitants, une offre de service en capacité de redynamiser le quartier des Pins fragilisé par la crise économique et les violences urbaines.

Objectif 5 : A travers l'ensemble des actions transversales, prévenir, accompagner et agir en matière de lutte contre la radicalisation :

- participer aux groupes opérationnels de la ville de Haguenau et participer aux formations proposées ;
- maintenir les dynamiques de coopérations et de veille avec les acteurs du territoire ;
- engager un accompagnement des jeunes repérés dans la cellule de suivi départemental ;
- à travers les actions transversales soutenir les différentes actions visant à créer du lien entre les jeunes et le droit commun ;
- construire avec le jeune et sa famille une bonne compréhension de la place qu'ils peuvent prendre au sein de la société afin de rompre leur sentiment d'exclusion, d'enfermement et soutenir leur potentiel ;
- participer à la prise en compte de la réalité des publics en grande difficulté au sein de la ville, touché par la pauvreté, le décrochage, le désœuvrement ;
- mener des interventions favorisant la coexistence et la mixité des publics.

La Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 19 octobre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide de renouveler le partenariat avec l'association JEEP et la Ville de Haguenau concernant l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Haguenau ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure au titre de la prévention spécialisée 2018-2020 entre le Département, la Ville de Haguenau et l'Association JEEP ;*
- *autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention.*

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY